



**Arrêté n° DS 11-01-2018-02 portant délégation de signature**  
**Monsieur Nicolas VIBERT, *Directeur du laboratoire CeRCA***  
**Madame Laurence TACONNAT, *Directrice-adjointe du laboratoire CeRCA***  
**UFR Sciences Humaines et Arts**

**Le Président de l'Université de Poitiers**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Sciences Humaines et Arts en date du 08/12/2016, portant élection de Monsieur Éric PALAZZO, Directeur de l'UFR ;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Sciences Humaines et Arts, portant élection de Monsieur Nicolas VIBERT, Directeur du laboratoire CeRCA de l'UFR, à compter du 01/01/2018 ;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Sciences Humaines et Arts, portant élection de Madame Laurence TACONNAT, Directrice-adjointe du laboratoire CeRCA de l'UFR, à compter du 01/01/2018 ;

**Arrête**

**Article 1 : Actes administratifs**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Nicolas VIBERT, Directeur du laboratoire CeRCA de l'UFR Sciences Humaines et Arts, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement ;
- Les arrêtés de prise en charge des frais de mission ;
- Les autorisations d'invitation des personnalités extérieures ;

**Article 2 : Actes financiers**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Nicolas VIBERT, Directeur du laboratoire CeRCA de l'UFR Sciences Humaines et Arts, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;

**Article 3 : Actes budgétaires**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Nicolas VIBERT, Directeur du laboratoire CeRCA de l'UFR Sciences Humaines et Arts, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement des dépenses et frais de mission dans la limite d'un montant de 5.000 € HT ;
- Tous les actes de liquidation et de mandatement de la dépense (attestation de service fait) ;
- Tous les actes de certification du service fait ;
- Tous les actes d'ordonnancement de la recette ;

#### Article 4 : Absence et/ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas VIBERT, Directeur du laboratoire CeRCA de l'UFR Sciences Humaines et Arts, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Laurence TACONNAT, Directrice-adjointe du laboratoire CeRCA de l'UFR Sciences Humaines et Arts, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents mentionnés aux articles 1 à 3 ;

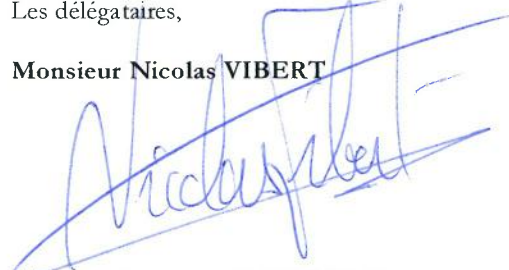
#### Article 5 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 22-01-2018  
Les délégataires,

Monsieur Nicolas VIBERT



Madame Laurence TACONNAT



Fait à Poitiers le 11 janvier 2018  
Le Président de l'Université

Yves JEAN



Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le

**UNIVERSITE DE POITIERS**

**26 JAN. 2018**

Direction des affaires juridiques